Province du Québec District d'Abitibi Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 1^{er} décembre 2014, à 20 h.

Présences : Absences :

M^{me} Louisa Gobeil

MM Gino Cameron

Marcel Caron Fernand Filion Ghislain Godbout Allan Fortier

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale p.i., qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 319-14 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Supprimer les points suivants :

9.2. Adoption du Programme Triennal

Ajouter le point suivant au Divers (varia):

- 10.1. Immatriculation du nouveau camion;
- 10.2. REER collectif;
- 10.3. Adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles et recyclables ;
- 10.4. Achat d'un thermostat pour l'aréna;
- 10.5. Commandite de la grande salle aux Loisirs et autres organismes ;
- 10.6. Recrutement d'un nouveau pompier ;

Le point *Divers* demeure ouvert.

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

- 2. Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2014;
- 3. Dépôt de rapports et de documents;
- 4. Demandes et autorisations;
 - 4.1. Tournoi Bantam de La Sarre Demande de commandite;
 - 4.2. Centraide ATNQ Demande de contribution financière:
 - 4.3. École Dagenais Demande d'autorisation pour une collecte de bouteilles vides;
 - 4.4. École Dagenais Demande de contribution financière;
 - 4.5. École Dagenais Demande de prêt de salle pour un Dîner de Noël;
 - 4.6. Carrefour Jeunesse Emploi Demande d'appui moral;
 - 4.7. L'Observatoire québécois du Loisir Demande d'autorisation pour la diffusion de documents publics émis par la municipalité;
 - 4.8. Corporation du transport public adapté Demande de participation financière pour 2015;
- 5. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
- 6. Rapport des membres du conseil;
- 7. Parole au public;
- 8. Urbanisme:
 - 8.1. Abrogation des règlements nos 67 et 192 concernant le brûlage;
 - 8.2. Droit de passage pour l'Association Quad Abitibi-Ouest;
- 9. Dossier administratif;
 - 9.1. Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec Autorisation de signatures de documents et mandat à un notaire;
 - 9.2. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016;
 - 9.3. Adjudication du contrat d'approvisionnement en diésel pour l'année 2015;
 - 9.4. La Fabrique de Palmarolle Mandater un notaire et des signataires pour conclure une session de terrain à la Municipalité;
 - 9.5. Paiement du camion-benne à même le surplus accumulé;
 - 9.6. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015:
 - 9.7. Autorisation pour l'achat d'un bureau de travail pour l'inspecteur municipal;
 - 9.8. Comité intermunicipal de gestion des déchets Somme due suite au règlement d'emprunt n° 217, non remboursée
 - 9.9. Employés;
 - 9.9.1. Embauche d'une personne pour le ménage au Centre municipal;
 - 9.9.2. Demande d'augmentation de salaire d'un employé saisonnier:
 - 9.9.3. Renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal et la directrice générale;

- 9.9.4. Formation « *Maîtriser son temps avec Outlook* », pour l'agente de bureau;
- 9.9.5. Application de procédure judiciaire contre un ex-employé concernant des sommes dues non remboursées;
- 9.10. Avis de motion et adoption de règlement;
 - 9.10.1. Avis de motion pour l'abrogation des règlements nos 67 et 192 concernant le brûlage;
 - 9.10.2. Présentation et adoption du second projet de Règlement n° 282 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage et une disposition du Règlement sur les nuisances n° 251;
 - 9.10.3. Adoption du règlement n° 283 concernant le règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-benne;
 - 9.10.4. Adoption du règlement n° 284 modifiant le règlement n° 216 concernant le paiement des taxes municipales en quatre (4) versements;
- 10. Divers (varia);
 - 10.1. Immatriculation du nouveau camion ;
 - 10.2. REER collectif;
 - 10.3. Adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles et recyclables ;
 - 10.4. Achat d'un thermostat pour l'aréna;
 - 10.5. Commandite de la grande salle aux Loisirs et autres organismes ;
 - 10.6. Recrutement d'un nouveau pompier ;
- 11. Levée et fermeture de la séance.

<u>Résolution nº 320-14</u> <u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014</u>

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 présenté par la directrice générale p. i., soit accepté avec les modifications suivantes suggérées :

• À la résolution 293-14, les mots « ...n'excédant pas 200 \$ en cas d'infractions pour des travaux sans permis. », seront remplacés par « ...selon la réglementation en vigueur. ».

La justification de ce changement est que le règlement administratif municipal n° 138 fixe déjà le montant maximal des amendes à 200 \$, mais le règlement applicable du gouvernement provincial au niveau municipal (*Q-2, r.22 et Q-2, r.35.2*) fixe le montant minimum des amendes à 1 000 \$. Pour cette raison, afin de permettre à l'inspecteur de délivrer des constats d'infractions aux contrevenants de tout règlement, municipal ou gouvernemental, il est impératif d'agir selon la réglementation en vigueur.

• À la résolution 316-14, le montant indiqué de cinq (5\$) dollars aurait dû être de six (6\$) dollars.

Les corrections seront effectuées sur le procès-verbal du 3 novembre 2014.

<u>DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS</u>

MAMOT - Bonification des compensations tenant lieu de taxes

Monsieur Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux, nous informe d'un dépôt de 12 700 \$ émis au nom de la municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en paiement de la mesure de bonification des compensations tenant lieu de taxes pour l'exercice 2014, pour un montant.

Ministère des Transports

Réception d'un certificat de conformité concernant les travaux effectués le 4 novembre dernier en bordure de la route 390, demandé par la Ferme Rescator.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Décision de la CPTAQ concernant une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, pour l'exploitation d'une carrière / sablière et l'enlèvement de sol arable et l'entreposage d'argile.

Centre Local de Développement d'Abitibi-Ouest (CLDAO)

Compte rendu des rencontres sectorielles des intervenants du milieu de l'Équipe Animation du milieu, qui s'est tenu le lundi 17 novembre 2014 à Palmarolle pour le Secteur Sud.

Direction générale de la Municipalité

Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, à la suite de la procédure d'enregistrement relative au règlement no 283 concernant l'achat d'un camion dix roues muni d'une benne quatre saisons et d'équipement de déneigement.

Société d'Habitation du Québec

Rapport d'approbation du budget de l'office d'habitation (OH) de notre municipalité. Une nouvelle communication nous sera acheminée pour confirmer le budget de l'office ou pour nous faire part des modifications qui y ont été apportées, le cas échéant.

NORDIKeau INC

Le rapport annuel de mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés (étang aéré n° 1) pour la municipalité, réalisé le 15 septembre 2014.

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

<u>Résolution nº 321-14</u> <u>Tournoi Bantam de La Sarre – Demande</u> de commandite

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de commanditer le *Tournoi Bantam de La Sarre* pour une somme de deux cents dollars (200\$), comme en 2014 (Résolution 283-13), dans le cadre de la 52^e édition du Tournoi qui se déroulera du 5 au 8 février 2015.

<u>Résolution nº 322-14</u> <u>Centraide ATNQ – Demande de contribution financière</u>

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas de contribution financière à Centraide pour l'année 2015 puisque cet organisme sollicite déjà les citoyens par l'entremise de porte-à-porte.

Résolution nº 323-14	<u> École Dagenais -</u>			Dema	nde	d'autori-		
	sation	pour	faire	une	colle	ecte	de	
	bouteilles (porte-à-porte)							

Attendu que le projet est un voyage à Boston pour un groupe d'élèves

et leurs professeurs et que de nombreuses activités de financement sont mises en place pour financer ce voyage;

Attendu qu' que la collecte des bouteilles vides n'est pas considérée

comme de la vente itinérante, mais comme de la

sollicitation;

Attendu qu' en 2014 cette autorisation a été accordée avec la

permission également, d'utiliser la grande salle du Centre

municipal pour faire le tri des bouteilles;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise les organisateurs responsables du projet et les élèves de l'École Dagenais à effectuer du porte-à-porte afin de procéder à la cueillette des bouteilles vides dans le village pour une première cueillette le 7 janvier 2015 et une seconde cueillette le 3 juin, et d'autoriser l'utilisation de la grande salle du Centre municipal pour le tri des bouteilles, conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas de réservation pour une location à cette date.

<u>Résolution nº 324-14</u> <u>École Dagenais – Demande de contribution financière</u>

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas de contribution financière aux organisateurs responsables du projet de voyage à Boston pour les élèves de

l'École Dagenais, puisque ces derniers reçoivent déjà une contribution par l'entremise des Loisirs de Palmarolle Inc.

Résolution nº 325-14 École Dagenais – Demande de prêt de

salle pour un Dîner de Noël des enfants

du primaire

Attendu que l'École Dagenais de Palmarolle a présenté une demande

de commandite dans le cadre du dîner du temps des fêtes pour les élèves du primaire qui se tiendra au centre

municipal le 19 décembre prochain;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le prêt de la grande salle municipale le vendredi 19 décembre 2014 à l'occasion d'un dîner de Noël pour les élèves du primaire, à titre de commandite pour cet événement.

<u>Résolution nº 326-14</u> <u>Carrefour Jeunesse Emploi – Demande</u> d'appui moral

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui Le Carrefour Jeunesse-Emploi et son directeur M. Sébastien Bélisle, dans sa mission envers les jeunes et tout comme lui, s'oppose à ce que le gouvernement restreigne les services aux jeunes de 18 à 35 ans pour qu'il puisse poursuivre ses activités auprès de tous les jeunes de façon préventive.

Résolution nº 327-14 L'Observatoire québécois du Loisir -

Demande d'autorisation pour la diffusion de documents publics émis par la

municipalité

Attendu que l'Observatoire québécois du loisir regroupe près

de 4 000 membres engagés en loisir ;

Attendu que l'Observatoire québécois du loisir fournit des

informations à ses membres susceptibles d'éclairer leurs décisions et leurs activités comme

responsables de loisir de leur milieu;

Considérant que les informations cueillies permettront de se

comparer ou de s'inspirer de ce qui se fait au

Québec;

Considérant qu' une autorisation est nécessaire afin de rendre

disponible au public, divers documents (politiques municipales, plans d'action, bilans, documents de travail) émis par notre municipalité et pour les

indexer à un répertoire en ligne ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'Observatoire québécois du loisir de rendre disponibles, à partir de ses propres serveurs, les fichiers des documents mentionnés dans la liste de la Bibliothèque électronique en loisir (BEL) et mandate Annie Duquette, directrice générale p. i., à donner le droit d'autoriser l'Observatoire de le faire.

<u>Résolution nº 328-14</u> <u>Corporation du transport public adapté – </u>

Demande de participation financière pour

<u>2015</u>

Attendu que la municipalité a adhéré au programme du

Transport Public Adapté en 2014 (résolution 241-13) pour un montant de sept mille neuf cent trente-

deux dollars (7 932 \$);

Considérant que pour l'année 2015 la participation demandée est de

sept mille neuf cent trente-deux dollars (7 932 \$) ne constituant ainsi aucune augmentation par

rapport à la précédente année;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense prévue au budget 2014, pour le montant susmentionné, afin d'adhérer au programme du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2015, qui sera effectué en trois (3) versements égaux de deux mille six cent quarante-quatre dollars (2 644 \$) en janvier, avril et septembre 2015.

Résolution n° 329-14 Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 novembre 2014

Attendu que conformément aux dispositions du Code municipal, la

municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le

10 janvier 2011;

Attendu que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a

été adopté le 4 avril 2011;

Attendu que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel

de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

Attendu qu' une procédure administrative d'achat a été instaurée en

janvier 2013;

Considérant que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa

prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par

le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 30 novembre 2014, présentés par le technicien comptable, Michael Modesto-Gagnon, soient acceptés tel que présenté pour un total de trois cent soixante et un mille trois cent soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-sept cents (361 378.77 \$).

La directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i., certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

PAROLE AU PUBLIC

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

Résolution nº 330-14	Abrogation des règlements nos 67 et 192 concernant le brûlage					
Attendu que	le conseil municipal a désigné, par résolution (n° 301-14), l'inspecteur municipal pour prendre des informations auprès des autres municipalités concernant la réglementation de ces dernières concernant le brûlage et l'émission de permis;					
Attendu que	la majorité des municipalités ayant répondu n'ont pas de garde-feu et ne délivrent pas de permis de brûlage, mais recommande les citoyens à la brigade des pompiers, à leur MRC ou à la SOPFEU;					

Attendu que les coûts engendrés par le déplacement des pompiers en cas de feu hors contrôle est alors assumé pas le citoyen qui l'a provoqué ;

Considérant que les règlements de la municipalité présentement en vigueur mentionnent l'émission de permis de brûlage est faite par un garde-feu et que la municipalité n'a plus de garde-feu depuis plusieurs années;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal statue que les règlements nos 67 et 192 concernant l'émission de permis de brûlage devront être abrogés puisque non pertinents, afin d'éviter la confusion. Les citoyens devront se référer aux exigences de la SOPFEU. Un avis de motion sera donné à cet effet.

Résolution nº 331-14

<u>Droits de passage pour l'Association</u> Quad Abitibi-Ouest

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal maintient l'entente du droit de passage à l'Association Quad Abitibi-Ouest sur le territoire de la municipalité de Palmarolle, plus spécifiquement sur le lot 5 049 051 (ancien 49 et 50 ptie) du rang 8, la traverse de Colombourg et un (1) kilomètre Est / Ouest sur le chemin des rangs 8 et 9 à partir de la traverse de Colombourg.

Résolution n° 332-14

Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec – Autorisation de signatures de documents et mandat à un notaire

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que Monsieur le Maire Marcel Caron et Madame Annie Duquette, directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i., soient autorisés à signer un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec faisant suite à l'option de servitude en arrière-lots pour l'installation de poteaux pour les lignes électrique, sur une partie des lots suivants :

- 5 048 904;
- 5 048 922:
- 5 049 603:
- DE 5 049 766 À 5 049 777.

au cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, propriété de la municipalité de Palmarolle et que Me Roger Vachon de la firme *Chabot, Vachon, Bourget, Carreau & Gingras, notaires,* de La Sarre, soit mandaté en tant que notaire responsable du dossier.

Résolution n° 333-14 Adjudication du contrat d'approvisionnement de diésel pour 2015

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Palmarolle accepte la plus basse soumission **conforme** pour l'approvisionnement en diésel pour l'année 2015 soit, la soumission de *Les Pétroles Carufel*, au coût de 1,3006 ¢ / litre.

<u>Résolution nº 334-14</u> <u>La Fabrique de Palmarolle – Signatures</u> pour conclure une cession de terrain

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate le notaire Me Roger Vachon de la firme *Chabot, Vachon, Bourget, Carreau & Gingras, notaires,* de La Sarre, afin de conclure la cession des terrains identifiés 5 048 476, 5 049 481, 5 049 489 (10e Avenue Ouest) et 5 049 602, et mandate Monsieur le Maire Marcel Caron ainsi que la directrice générale intérimaire, Madame Annie Duquette, pour signer tous les documents nécessaires et pertinents à la cession de ces terrains.

Résolution nº 335-14

<u>Paiement du camion de déneigement à même le surplus accumulé</u>

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement du camion de déneigement à même le surplus accumulé.

<u>Résolution nº 336-14</u> <u>Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015</u>

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319

de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour

et l'heure du début de chacune:

En conséquence,

il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015.

Q'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Ces séances se tiendront les lundis, à l'exception des lundis fériés où les séances seront les mardis, et débuteront à 20 heures.

CALENDRIER des séances ordinaires 2015					
12 janvier	4 mai 8 septembre (marc				
2 février	1 ^{er} juin	5 octobre			
2 mars	6 juillet	2 novembre			
6 avril	4 août (mardi)	7 décembre			

Résolution nº 337-14

<u>Autorisation pour l'achat d'un bureau de</u> travail pour l'inspecteur municipal

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un bureau de travail pour l'inspecteur municipal, selon les soumissions qu'il recevra, au plus bas soumissionnaire, sans excéder mille dollars (1 000 \$).

Résolution nº 338-14

Comité intermunicipal de gestion des déchets – Somme due suite au règlement d'emprunt n° 217, non remboursée

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal statue qu'il y aura une facture qui sera envoyée aux six (6) municipalités concernées, accompagnée d'une lettre explicative de la démarche entreprise par la municipalité et la décision de celle-ci, et fera état d'un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 26 novembre 2014 à Poularies.

<u>Résolution n° 339-14</u> <u>Embauche d'une personne pour le ménage au Centre municipal</u>

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate Mme Annie Gagnon, qui effectue présentement le ménage au bureau municipal, à effectuer, selon ses disponibilités, le ménage au Centre municipal pour la période des Fêtes, en collaboration avec M. Gilles Ouellet, présentement responsable bénévole, jusqu'à la restructuration lors de l'élaboration du budget 2015. M. Ouellet sera avisé de cette décision par la direction.

<u>Résolution nº 340-14</u> <u>Demande d'augmentation de salaire d'un employé saisonnier</u>

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas pour le moment, l'augmentation du salaire de M. Marcel Gravel actuellement journalier saisonnier, de douze dollars (12 \$) à treize dollars (13 \$) l'heure, pour l'année 2015. L'ajustement du salaire sera établi selon le taux de la nouvelle charte salariale qui sera rédigée en fonction du poste occupé, qui est présentement en élaboration et qui sera déposée au conseil ultérieurement.

Résolution n° 341-14 Renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ), pour l'inspecteur municipal et le directeur général pour un montant totalisant six cent vingt dollars et quatre-vingt-sept cents (620.87 \$).

<u>Résolution nº 342-14</u> <u>Formation « Maîtriser son temps avec</u> <u>Outlook », pour l'agente de bureau</u>

Attendu que

l'outil de courriel Outlook est utilisé régulièrement à tous les jours par l'agente de bureau et que celui-ci comporte des fonctionnalités de gestion de temps pertinentes méconnues qui peuvent s'avérer très utiles;

Considérant que cette formation offerte par Formation Qualitemps,

pourra aussi profiter aux autres employés du bureau puisque, lorsque l'agente de bureau en connaîtra toutes les fonctionnalités elle pourra les

enseigner à ses collègues ;

Considérant que l'inscription doit se faire le plus tôt possible

puisque les places sont limitées ;

Considérant que le Centre de Formation professionnel Lac Abitibi

n'offre pas cette formation indépendamment d'un

DEP en Secrétariat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'agente de bureau, Marthe Robineau, à suivre la formation d'une journée, « *Maîtriser son temps avec Outlook* », qui sera offerte par *Formation Qualitemps* à Rouyn-Noranda, le 13 mai 2015 au coût de trois cent vingt dollars (320 \$) plus taxes. Les frais de déplacements et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 343-14 Application de procédure judiciaire

contre une ex-employée concernant des

sommes dues non remboursées

Attendu qu' une première lettre a été envoyée à Mme

Jolicoeur le 15 septembre 2014, concernant les sommes dues s'élevant à mille cent neuf dollars

(1 109 \$) en salaire versé en trop;

Attendu que l'invitation à communiquer avec la Municipalité

pour prendre une entente de remboursement est

demeurée sans réponse ;

Attendu que conséquemment, une deuxième lettre lui a été

envoyée par huissier le 21 novembre 2014 l'invitant à nous contacter dans les 7 jours suivants la réception de cette lettre sans quoi des

procédures judiciaires seront intentées ;

Considérant que Mme Jolicoeur n'a démontré aucun signe de

volonté de joindre la Municipalité afin de régler ce

dossier;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à débuter les procédures judiciaires de recouvrement à l'égard de Mme Marie-Pier Jolicoeur afin que cette dernière rembourse en totalité la somme de mille cent neuf dollars (1 109 \$) qui correspond à des salaires versés en trop.

AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Allan Fortier, à l'effet que les règlements nos 67 et 192 concernant le brûlage et la délivrance de permis à cet effet, soient modifiés ou abrogés.

Résolution n° 344-14 Présentation et adoption du second

projet de Règlement nº 282 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage et une disposition du Règlement

nº 251 sur les nuisances

l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire Attendu que

du conseil du 5 août 2014 :

Attendu que le premier projet de règlement a été présenté lors de la

séance ordinaire du 2 septembre 2014 :

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement nº 282, touchant des modifications aux articles 4.4.3, 4.4.5 et à l'alinéa c) de l'article 4.4.6.3 du Règlement de zonage 141, aux articles 6 à 10 du Règlement 194 et à l'article 24 du Règlement 250 ainsi que l'ajout d'une zone (703) prise à même la zone 701.

Adoption du règlement n° 283 concernant le règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-benne

Ce règlement ne sera pas adopté puisque non pertinent. Puisque le contrat d'achat a déjà été octroyé, il n'est plus possible d'aller en règlement d'emprunt pour cet achat et par conséquent le camion-benne sera pavé à même le surplus accumulé.

Adoption du règlement nº 284 modifiant Résolution nº 345-14

règlement nº 216 concernant <u>le</u> paiement des taxes municipales

quatre (4) versements

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion, et unanimement résolu :

Que le règlement portant le numéro 284, modifiant le règlement numéro 216, et décrétant le paiement des taxes foncières municipales ainsi que les tarifications spéciales pour les services municipaux, en quatre versements, est adopté et que ledit règlement entrera en vigueur, selon la loi, le jour de sa publication.

DIVERS (varia)

Résolution n° 346-14 <u>Immatriculation du nouveau camion de déneigement</u>

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan

Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le technicien comptable à émettre un chèque en blanc pour la Société d'Assurance Automobile du Québec, afin de pouvoir immatriculer le camion de déneigement puisque la SAAQ n'accepte pas le paiement de cotisation par carte de crédit et que le montant exact de l'immatriculation est inconnu.

Résolution nº 347-14	REER	collectifs	_	Autorisation	de
	signature de documents				

Attendu que l'employeur doit autoriser le retrait ou le transfert des

sommes accumulées dans le REER collectif du

Regroupement des municipalités d'Abitibi-Ouest;

Attendu qu' une demande peut être faite lorsqu'un employé n'est plus

à l'emploi de la municipalité;

Attendu que Monsieur Gaétan Côté n'est plus à l'emploi de la

municipalité et que son nom en tant que personne

autorisée doit être retiré auprès de l'institution;

Attendu que Madame Marie-Pier Jolicoeur n'est plus à l'emploi de la

municipalité et que son nom en tant que personne

autorisée doit être retiré auprès de l'institution;

Attendu que Madame Jennifer Boudreau demeure la seule personne

autorisée à signer tous les documents concernant la gestion du REER collectif et qu'elle est actuellement en

congé maternité;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le technicien comptable, Monsieur Michael Modesto-Gagnon, ainsi que Madame Annie Duquette, directrice générale p. i., soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes et à faire les transactions nécessaires au nom de la municipalité de Palmarolle concernant le REER collectif;

Que le conseil municipal autorise également toutes les demandes de transfert ou de retrait des sommes accumulées dans le REER collectif de tous les employés qui ne sont plus à l'emploi de la municipalité. Et par conséquent, il est de plus résolu que le conseil municipal autorise le technicien comptable, Monsieur Michael Modesto-Gagnon, ainsi que Madame Annie Duquette, directrice générale p. i., à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes.

Résolution n° 348-14

Adjudication du contrat de gestion des déchets et des matières recyclables

Attendu qu' il y a eu appel d'offres (MP-005) pour adjuger un

contrat fermé pour la gestion des déchets et des matières recyclables, affiché sur le site du SEAO

en date du 13 novembre 2014;

Considérant qu' à la fermeture des appels d'offres le 1^{er} décembre

2014 à 15 heures il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire soit « Les Entreprises J.L.R. »;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adjuge le contrat fermé de gestion des déchets et des matières recyclables à « Les Entreprises J.L.R. » de La Sarre, aux conditions établies par l'entrepreneur soit :

26 collectes de matières résiduelles et de matières recyclables						
Année du contrat	Matières résiduelles	Matières recyclables	TPS	TVQ	TOTAL	
2015	31 250.00 \$	29 000.00 \$	3 012.50 \$	6 009.94 \$	69 272.44 \$	
2016	31 875.00 \$	29 580.00 \$	3 072.75 \$	6 130.14 \$	70 657.89 \$	
2017	32 512.50 \$	30 171.60 \$	3 134.21 \$	6 252.74 \$	72 071.05 \$	
	212 001.38 \$					

Résolution n° 349-14 Installation de thermostats à l'aréna

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'installation de trois (3) thermostats électroniques à l'aréna servant à contrôler l'arrêt et le départ des trois (3) compresseurs de réfrigération pour la glace de la patinoire, tel que soumissionné par *Beauchemin Réfrigération et Climatisation* pour un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars (489 \$) plus les taxes.

Résolution nº 350-14

Commandite de la grande salle du Centre municipal pour tous les organismes municipaux à but non lucratif

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la commandite, sous forme de prêt de la grande salle du Centre municipal, pour chacun des événements suivants :

- « Brunch de financement annuel » du Cercle des Fermières;
- « Bière & saucisses » des Loisirs de Palmarolle Inc;
- « Souper de Noël des aînés » du Club Bon Temps;
- « Fête de Noël des enfants » des Chevaliers de Colomb.

Ces organismes n'auront plus besoin de faire la demande pour le prêt de la grande salle pour ces événements, mais devront tout de même aviser la municipalité des dates et en faire la réservation. Toute autre demande de commandite devra être faite par écrit comme à l'habitude pour être soumise au conseil. Cette résolution sera valide pour les années subséquentes jusqu'à son abrogation ou sa modification, s'il y a lieu.

Résolution n° 351-14 Embauche d'un pompier volontaire

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Louis-Philippe Lagrange en tant que pompier volontaire qui est entré en fonction depuis le 15 novembre 2014.

Résolution n° 352-14 Levée et fermeture de la séance Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu : Que la séance soit levée à 22 heures et 00 minutes. Le président d'assemblée, La secrétaire d'assemblée, Marcel Caron Maire Annie Duquette Directrice générale p.i.,

Secrétaire-trésorière p.i.